



www.eurofedop.org



Conditions in prisons – a continuing reason for big concern

Draft Report of the European Parliament Committee LIBE (Civil Liberties, Justice and Home Affairs) on prisons' systems and conditions (PE601.203v01-00, 16.3.2017).

Together with the European Parliament, we base ourselves on facts and underline the need for giving more consideration to the impact of poor conditions in prisons, not only for prisoners, but also for society in the European Union.

Through the mutual recognition of judgments in criminal matters, European measures have been taken with regard to the transfer of prisoners, probation and alternative sanctions, as well as European supervision orders.

Even in 2015, the European Parliament already emphasised the need for paying more attention to the prevention of radicalisation and recruitment of European citizens by terrorist organisations.



Current situation and need for action

In 2014, more than half a million people were detained in prisons in the EU.

Although prison conditions and prison management are responsibilities of the member states, the Union also has a necessary role to play in protecting the fundamental rights of prisoners.

Overcrowding in prisons is a recurrent problem in the European Union.

Continuous training of prison staff and an increase in staffing levels are essential to ensure good detention conditions in prisons.

Violence in prisons is often linked with overcrowding and deplorable detention conditions.

Conclusions of the European Parliament

The Parliament deplores the fact that overcrowding in prisons, which is very common in Europe's prisons, particularly in Greece, France, Belgium, Italy, Slovenia and Romania, can have a serious impact on the safety of prison staff and the medical care provided to prisoners.

Moreover, it states that increasing the prisons' capacity is not the sole solution to overcrowding, calls on member states to free sufficient resources for the renovation and modernisation of prisons and, to this end, make use of the Structural Funds of the European Union.

It once more underlines the importance of looking for alternative measures to detention.

Deplores that people who are mentally ill, are sometimes locked up and remain locked up in prisons simply because appropriate services lack elsewhere.

Asks member states to combat the growing phenomenon of radicalisation in prisons.

Recalls that consideration for and training of prison staff is essential in order to ensure good detention conditions in prisons, and encourages Member States to share information and good practices; to this end, calls for a General Assembly of Prison Administrations to be convened.

(In particular, with the aim of making this last paragraph become reality, Eurofedop insists on the involvement of trade unions.)



Eurofedop states that:

- Our permanent presence at the Council of Europe allows us to follow very closely all the work of the CPT (European Committee for the Prevention of Torture) and SPACE (Annual Penal Statistics of the Council of Europe).
- The work done by Parliament, deserves our respect, but is repetitive and not very direct. They know where the problem is, but are afraid of the countries' reactions.
- From our point of view, the points that have to be specially addressed, are:
 - staff training,
 - overcrowding,
 - staff safety,
 - use of structural funds, e.g. in Romania,
 - mentally ill NOT in ordinary prisons,
 - measures against radicalisation, as we concluded at the security seminar in Estonia, in the presence of the Minister of Justice of that country, the current Chair of the Council of Justice of the European Union,
 - exchange of best practices, provision of the necessary means to organise such exchange sessions, where countries of Eastern Europe and the Balkans have to be present,
 - presence of European trade unions at the European Prison Administrations General Assembly, when convened,
 - rehabilitation of prisoners, but useless without sufficient staff numbers to guide such rehabilitation.

www.eurofedop.org



Les conditions dans les prisons – une raison permanente de grande préoccupation

Projet de rapport de la commission LIBE (Libertés civiles, justice et affaires intérieures) du Parlement européen sur les systèmes pénitentiaires et les conditions dans les prisons (PE601.203v01-00, 16.3.2017)

Comme le Parlement européen, nous nous fondons chez Eurofedop sur les faits et souscrivons à la nécessité d'accorder une plus grande attention aux conséquences des conditions déplorables dans les prisons, non seulement pour les prisonniers mais aussi pour la société à l'Union européenne.

Étant donné l'application du principe de reconnaissance mutuelle aux jugements en matière pénale, des mesures européennes ont été prises par rapport aux transferts de prisonniers, aux décisions de probation et aux peines de substitution, ainsi qu'aux ordres de surveillance européenne.

Même déjà en 2015, le Parlement européen a mis en exergue la nécessité d'accorder une plus grande attention à la prévention de la radicalisation et du recrutement de citoyens européens par des organisations terroristes.



Situation actuelle et nécessité d'action

En 2014, plus d'un demi-million de gens étaient détenus dans les prisons en UE.

Bien que les conditions dans les prisons et la gestion des prisons sont des responsabilités des états membres, l'Union a aussi un rôle nécessaire à jouer dans la sauvegarde des droits fondamentaux des détenus.

La surpopulation dans les prisons est un problème récurrent dans l'Union.

La formation continue du personnel pénitentiaire et la hausse des effectifs sont essentielles pour garantir de bonnes conditions de détention dans les prisons.

Le comportement violent des prisonniers est souvent causé par la surpopulation et les conditions de détention déplorables.

Conclusions du Parlement européen

Le Parlement déplore le fait que la surpopulation carcérale, très répandue dans les prisons européennes, notamment en Grèce, France, Belgique, Italie, Slovénie et Roumanie, ait des conséquences souvent dramatiques pour la sécurité du personnel pénitentiaire et les soins médicaux fournis aux prisonniers.

En outre, il déclare que l'augmentation des capacités des prisons n'est pas l'unique solution à la surpopulation, demande aux états membres d'allouer des ressources appropriées au réaménagement et à la modernisation des prisons et d'utiliser à cet effet les fonds structurels de l'Union européenne.

Il renvoie à nouveau à l'importance d'avoir recours à des mesures alternatives à la détention.

Déplore le fait que, parfois, les personnes souffrant d'une maladie mentale sont et demeurent incarcérées du simple fait de l'absence de services appropriés à l'extérieur.

Demande aux États membres de lutter contre le phénomène croissant de radicalisation en prison.

Rappelle que la considération et la formation du personnel pénitentiaire sont essentielles pour s'assurer de bonnes conditions de détention en prison et encourage les états membres à partager des informations et des bonnes pratiques; demande à cette fin la convocation d'États généraux de l'administration pénitentiaire.

(En particulier, pour que le dernier paragraphe puisse se réaliser, Eurofedop insiste sur la participation des syndicats.)



Eurofedop déclare que:

- Notre présence permanente au Conseil de l'Europe nous permet de suivre de tout près tout le travail du CPT (Comité européen pour la prévention de la torture) et de SPACE (Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe).
- Le travail que fait le Parlement, mérite notre respect, mais est répétitif et pas très direct. On connaît le problème, mais on a peur des réactions des pays.
- De notre point de vue, les points à considérer tout spécialement, sont :
 - la formation du personnel,
 - la surpopulation,
 - la sécurité du personnel,
 - l'utilisation des fonds structurels, par ex. en Roumanie,
 - les malades mentaux PAS dans les prisons ordinaires,
 - des mesures contre la radicalisation, conformément aux conclusions que nous avons prises lors de notre séminaire sur la sécurité en Estonie, en présence du Ministre de la Justice de ce pays, le président actuel du Conseil sur la Justice de l'Union européenne,
 - l'échange des meilleures pratiques, l'allocation des ressources nécessaires à l'organisation de telles sessions d'échange, où les pays de l'Europe de l'Est et des Balkans doivent être présents,
 - la présence des syndicats européens aux États généraux de l'administration pénitentiaire, si convoqués,
 - la réintégration des prisonniers, pourtant inutile à défaut d'un nombre suffisant de personnels d'accompagnement d'une telle réintégration.